



Déclarations et Discours

No 77/8

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Allocution prononcée le 13 mai 1977 à Winnipeg par M. W.H. Barton, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, devant les membres de l'Association canadienne pour les Nations Unies.

Dans le programme de la conférence, le sujet que je traite, "La perspective canadienne — Le Canada à l'ONU", s'insère sous la rubrique plus générale intitulée "La gestion du changement". J'essaierai donc de situer ma communication dans cette perspective.

D'entrée de jeu, je me dois de poser la question suivante: "Sommes-nous les maîtres des changements ou est-ce eux qui nous mènent?" Il semble que nous pouvons tout au plus nous adapter aux changements qui surviennent, malgré nous. Nul doute, par exemple, que les hommes et les femmes qui ont rédigé la Charte des Nations Unies et représenté leur gouvernement au moment de son adoption seraient tombés d'accord pour dire que nous vivons à l'ère de l'État-nation. (La Charte stipule bien en effet que le principe de base de l'Organisation est l'égalité souveraine de tous ses membres.) Je doute fort cependant qu'ils aient pu se douter de l'étendue que prendrait ce concept. Paul Martin a peut-être entrevu les conséquences de son initiative lorsqu'il entreprit, en 1955, de trouver une solution globale à la question de l'adhésion; mais je soupçonne que même lui n'avait pas prévu qu'un jour l'Assemblée compterait près de cent cinquante nations, la plupart désespérément pauvres et certaines peuplées de quelques milliers d'habitants seulement.

Je viens de vous citer l'exemple du premier, voire du plus fondamental, changement auquel le Canada, comme tous les autres pays membres, est encore en train de s'adapter. Permettez-moi de mentionner certains autres changements d'importance survenus aux Nations Unies. Tout d'abord, en 1945, on considérait que l'Organisation avait pour premier mandat d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité. Soyons francs, l'ONU a rajusté ses visées et prétend aujourd'hui à un rôle beaucoup plus modeste.

L'ONU a été en mesure d'apporter une contribution importante — en fait vitale — à la solution des problèmes de paix et de sécurité par la création et le détachement de forces de maintien de la paix, de missions d'observation et de commissions d'enquête. A cet égard, le Canada s'est toujours fait l'ardent défenseur de l'ONU; le sens de ses obligations l'a amené à jouer un rôle de premier plan dans la mise sur pied des différentes opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le fait qu'en 1973 nous étions encore disposés à participer à la nouvelle FUNU et à la FUNOD (nonobstant les circonstances qui ont entouré la disparition de la FUNU et le retrait de nos troupes en 1967) témoigne bien de l'importance que nous accordons aux missions de paix de l'ONU.

On ne saurait contester la valeur des résolutions du Conseil de sécurité qui ont fourni un cadre aux négociations; c'est le cas de la résolution 242 sur le Moyen-Orient. On
